

Que doit faire mon organisation pour se préparer ?

Chaque organisation doit déterminer si oui ou non elle doit se conformer au RGPD. Voici quelques conseils pour vous aider à :

- ✓ **BIEN COMPRENDRE LA RÉGLEMENTATION :** assurez-vous de bien comprendre ce que la réglementation signifie pour votre organisation. Il est également nécessaire d'échanger avec les principaux décideurs afin qu'ils comprennent la probable incidence du RGPD dans votre organisation. Il ne faut pas sous-estimer le temps et les ressources nécessaires pour s'adapter à ce règlement.
- ✓ **DÉTERMINER SI VOUS AVEZ BESOIN DE DÉSIGNER UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES :** dans le cadre du RGPD, il devient obligatoire pour certains contrôleurs et sous-traitants de désigner un délégué à la protection des données. Ce sera le cas pour toutes les autorités et tous les organismes publics qui traitent des données personnelles. Ce sera également le cas pour les organisations qui, en tant qu'activité principale, contrôlent systématiquement et à grande échelle les individus ou qui traitent des...

...catégories particulières de données à caractère personnel à grande échelle. (l'article 29 du RGPD complète ce sujet).

- ✓ **RÉALISER UN BILAN DE L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES :** il faut déterminer où et dans quel but votre organisation recueille des données personnelles. Est-ce que vous partagez ces informations ? Si oui, à qui ? Un travail d'énumération et de conformité RGPD de vos processus métiers existants est nécessaire.
- ✓ **EXAMINER VOS PRATIQUES DE CONSENTEMENT :** les traitements sur les données personnelles sont possible à partir du moment où une base juridique existe. Par exemple, demandez-vous actuellement à vos utilisateurs de consentir à la collecte et au traitement de leurs données personnelles ?
- ✓ **SUIVRE LA MÉTHODOLOGIE DE LA CNIL :** nous vous conseillons de suivre [la méthodologie en 6 étapes proposée par la CNIL](#) ↗ pour structurer votre démarche.

Méthodologie de la CNIL :



Nous ne la détaillons pas ici, la documentation est très bien faite. Nous vous conseillons d'éviter de perdre du temps à consulter le gigantesque flot d'informations sur le RGPD. Concentrez-vous sur cette méthodologie. C'est la raison pour laquelle nous ne vous présentons pas de bibliographie.

En quoi les éditeurs de logiciels sont-ils concernés ?

Un éditeur de logiciel n'est pas responsable des traitements mis en œuvre par ses clients. Le responsable de traitement est le propriétaire des données.

En revanche, la CNIL considère qu'il revient au responsable de traitement de choisir des solutions logicielles fournissant des preuves de conformité aux contraintes "Informatique et libertés". Les éditeurs de logiciel sont donc désormais concernés. Ils doivent appliquer des meilleures pratiques telles que les principes de sécurité, de chiffrement, de documentation des problèmes de sécurité liés au logiciel, de minimisation des données personnelles, etc... C'est le **principe de responsabilité** (« **accountability** » en anglais) où celui qui traite réellement des données personnelles doit prouver qu'il respecte le RGPD.

Les éditeurs de logiciels en mode SaaS sont particulièrement concernés. Dans ce cas, l'éditeur de logiciel devient un prestataire de service qui sous-traite l'hébergement de son logiciel et des données de ses clients à un datacenter. Un contrat de service adapté doit être mis en place encadrant la sous-traitance de l'hébergement, notamment la sécurisation des données.

En quoi l'éditeur Jalios est-il concerné ?

Jalios édite une **solution logicielle JPlatform** (anciennement Jalios Digital Platform) proposant des fonctionnalités d'intranet/extranet collaboratif, de réseau social, de social learning, de gestion documentaire, de base de connaissances. Cela amène nos clients à gérer des données à caractère personnel ou sensible concernant des personnes « vulnérables » à savoir principalement les employés. Il peut s'agir également de membres externes à l'organisation tels que des fournisseurs, des partenaires ou encore des clients.

Les points positifs avec Jalios ?

Il convient de souligner plusieurs points qui vont dans le bon sens pour le RGPD :

- **Le modèle commercial de Jalios est celui d'un éditeur « classique »**. Les données restent la propriété du client Jalios. On n'est donc pas dans le cas de ces sociétés qui monétisent des données personnelles.

- La finalité de la solution Jalios est de communiquer, collaborer, gérer des documents, partager des connaissances... ce que Jalios résume en « **Travailler Ensemble Efficacement** ». La conception de la solution Jalios est entièrement tournée vers cette finalité. On n'est donc pas dans le cas où la finalité affichée cache une autre finalité.

- Les utilisateurs authentifiés collaborant sur la solution Jalios le font en conscience sur une base de volontariat et ont la capacité de modifier les données qui les concernent. On n'est pas dans le cas de sociétés qui récoltent des données personnelles à l'insu de leurs utilisateurs dès lors qu'ils sont bien informés.

- Enfin Jalios est particulièrement attentif aux questions de confidentialité et de sécurité. La solution JPlatform intègre notamment les mécanismes de protection applicative recommandés par les standards OWASP. **En complément des campagnes de test internes, Jalios fait régulièrement l'objet d'audits de sécurité poussés (15 audits de sécurité en 4 ans sur la période 2014-2017).** Des bulletins de sécurité sont régulièrement diffusés aux responsables de sécurité clients pour les tenir informés.

Quels sont les engagements de Jalios ?

Jalios s'engageait déjà, en amont de l'application du RGPD, en faveur de la protection des données qui fait partie intégrante de la conception des offres logicielles et services web Jalios.

Cette conception inclut les nouvelles réglementations du RGPD. Jalios continuera à développer JPlatform, en améliorant les fonctionnalités et en proposant de nouvelles, dans le respect du RGPD afin d'aider ses clients à appliquer au mieux les exigences de ce règlement. **Jalios propose de nombreuses fonctionnalités qui répondent aux exigences RGPD**, notamment des mécanismes de droits d'accès fins et paramétrables, des mécanismes de conservation et de suppression, une gestion du consentement explicite avec la signature d'une charte d'usage, le chiffrement des documents et des échanges entre postes clients et serveur, une protection forte des mots de passe, une anonymisation de flux d'activité exporté...

Comment Jalios vous accompagne ?

Afin se conformer au RGPD et de vous accompagner efficacement, **Jalios a lui-même suivi la méthodologie de la CNIL en 6 étapes.**

Un responsable RGPD a été nommé.

Une cartographie a été réalisée sous sa direction par l'équipe R&D. Jalios fournit dès à présent un premier document à ses clients :

- **Le « Guide client Jalios »**, à l'intention des chefs de projet, indique les actions à mener, les options existantes sur le paramétrage de la solution, les éléments devant apparaître dans le registre des traitements du client, selon ses choix de paramétrage, et nécessitant une communication aux utilisateurs.

Jalios fournira à ses clients plusieurs éléments leur permettant de se mettre en conformité avant le 25 mai 2018 :

- **Un modèle de charte** sera fourni pour informer les utilisateurs des traitements réalisés et des finalités de la solution qui est mise à leur disposition.
- **Des avenants** aux contrats de licence et au contrat SaaS seront mis à disposition des clients qui le demandent pour respecter les exigences du RGPD.

Enfin, le « **Privacy by Design** » est déjà au cœur des pratiques de la R&D. Jalios reste à l'écoute de ses clients et prendra en compte dans sa roadmap les sujets relevant du RGPD.

Pour aller plus loin

- ✓ Vous souhaitez être informé(e) lorsque Jalios diffusera des informations sur le sujet RGPD, inscrivez-vous sur le site community.jalios.com ↗
- ✓ Les clients Jalios peuvent contacter le responsable RGPD à l'adresse gdpr@jalios.com ↗ ou rgpd@jalios.com ↗
- ✓ **RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016** ↗ relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*règlement général RGPD*).



58, rue Pottier
78150 Le Chesnay
Tél : +33 (0)1 39 23 92 80

FRANCE

info@jalios.com ↗

www.jalios.com ↗